

DÉPART

A - Ouverture administrative du dossier

Envoyez votre demande de subvention au Président de la province Nord. Prenez contact avec le technicien dès que vous recevez l'accusé réception émis par la province Nord.



B - Montage du dossier

1 Présentez-vous :

- Qui êtes-vous
- Votre situation personnelle et professionnelle

2 Définissez votre projet :

- Quel est votre projet
- Liste des prestations proposées
- Description des produits fabriqués
- Volume de l'activité

3 Cernez votre marché :

- Les besoins identifiés
- Les caractéristiques du marché (offre, demande, etc..)

4 Ciblez vos objectifs :

- Clientèle ciblée
- Part de marché visée
- Stratégie commerciale



NOM, Prénom
Tribu
Commune
Tél.

Date

Monsieur le Président
de la Province Nord
BP 41
98860 Kooehnê

Monsieur Le Président,

J'ai un projet de ... à la tribu de ... sur la commune de ...
Je vous demande une aide pour monter mon projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président,
en l'assurance de ma haute considération.

NOM, Prénom
Signature

DEVIS

TOKUYAMA

DECLARATION NOMINATIVE TRIMESTRIELLE

CAPAT

DECLARATION UNIVERSELLE A L'ORDRE (DU)

DOSSIER

DOSSIER FINALISÉ

6 Etablissez votre plan de financement :

- Apport personnel
- Prêt de la banque ou d'autres organismes (ADIE, INC ...)
- Subvention

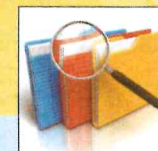
5 Identifiez vos besoins en investissement et/ou en personnel :

- Locaux et agencement
- Outillage professionnel
- Création d'emplois
- Les coûts de fonctionnement



Validation du dossier

C - Analyse et contrôle de la validité du dossier



Le dossier est présenté devant la Commission de Développement Economique (CDE). Constituée d'élus, elle examine et rend un avis préalable sur le dossier.



Si l'avis de la CDE est favorable, le dossier est présenté devant le bureau ou l'assemblée de la province Nord qui délivre l'agrément.

L'agrément est matérialisé par une délibération que vous recevrez à votre adresse. Pour obtenir le versement de l'aide, vous devrez suivre les démarches précisées dans la délibération avec l'aide du technicien.

ARRIVÉE

DÉLIBÉRATION

Portant agrément du projet de développement de... dans le cadre du CODEV-PN...

Article 1 : ...

Article 2 : En conséquence, il est accordé à M....

- une aide à l'équipement d'un montant de...

DOSSIER AGRÉÉ



Conditions

Relatives au porteur de projet

- ☑ Etre une personne physique ou morale,
- ☑ Etre domicilié ou s'installant en province Nord
- ☑ Justifier des compétences requises à l'exercice de l'activité
- ☑ Etre en conformité avec la réglementation fiscale, sociale...

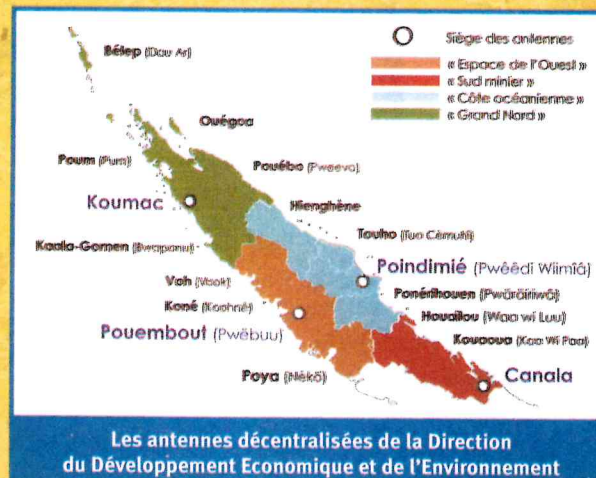
Relatives au projet

- ☑ Démontrer sa faisabilité et viabilité
- ☑ Contribuer au développement économique



Contacts Utiles

- **Direction du Développement Économique et de l'Environnement**
Hôtel de la province Nord à Koné
dde-kone@province-nord.nc 47 72 39
- **Antenne DDE-E de Koumac**
ddee-koumac@province-nord.nc 47 84 10
- **Antenne DDE-E de Poindimié**
ddee-poindimie@province-nord.nc 42 72 52
- **Bureau DDE-E de Houaïlou**
ddee-houailou@province-nord.nc 42 50 00
- **Antenne DDE-E de Canala**
ddee-canala@province-nord.nc 42 31 07
- **Antenne DDE-E de Pouembout**
ddee-pouembout@province-nord.nc 47 73 00
- **Bureau DDE-E de Ouégoa**
ddee-ouegoa@province-nord.nc 42 38 24



VOUS AVEZ UN PROJET ?



La PROVINCE NORD peut vous aider

